



## **Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques**

### **Rapport du Secrétariat**

1. La Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé a renvoyé l'examen de ce point de l'ordre du jour devant le Conseil exécutif à sa cent vingt-sixième session.<sup>1</sup> Le présent rapport souligne l'importance de la gestion rationnelle des produits chimiques pour la protection de la santé humaine et donne les informations les plus récentes sur la mise en oeuvre de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques dans ses aspects relatifs au secteur de la santé, y compris pour ce qui est des nouvelles possibilités d'action.

#### **IMPORTANCE D'UNE GESTION RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES POUR LA PROTECTION DE LA SANTÉ HUMAINE**

2. La production de produits chimiques continue à augmenter dans le monde entier. Ainsi, la production mondiale de produits chimiques a été pratiquement multipliée par neuf entre 1970 et 1998. On observe à cet égard un changement important : la production chimique continue à progresser plus rapidement dans les pays qui ne font pas partie de l'OCDE que dans les pays de l'OCDE, et cette tendance devrait se poursuivre et même s'accroître. L'OCDE estime que les pays qui ne font pas partie de l'Organisation, qui produisaient près de 17 % des produits chimiques à l'échelle mondiale en 1970, représenteront d'ici 2020 31 % d'une production mondiale plus importante, les produits chimiques plus traditionnels, en vrac, étant finalement produits essentiellement dans les pays en développement, et les produits chimiques plus « spécialisés » dans les pays de l'OCDE.

3. Plus de 25 % de la charge mondiale de morbidité est liée à des facteurs environnementaux, dont les expositions aux produits chimiques. À l'échelle mondiale, l'exposition au plomb, par exemple, est responsable de 3 % de la charge de morbidité par accident vasculaire cérébral et de 2 % de la charge de morbidité par cardiopathie ischémique. Chaque année, près de 800 000 enfants souffrent de l'exposition au plomb, qui conduit à des quotients intellectuels plus faibles et peut induire un léger retard mental. Les niveaux d'exposition les plus élevés concernent principalement les enfants des pays en développement. Dans ces pays, l'exploitation artisanale des mines d'or reste une cause importante de l'exposition au mercure, tandis que les instruments médicaux contenant du mercure, tels que les thermomètres et les sphygmomanomètres sont une source persistante d'exposition dans les pays en développement et dans de nombreux pays développés. Près de 9 % de la charge mondiale de morbidité

---

<sup>1</sup> Voir le document WHA62/2009/REC/2, compte rendu in extenso de la deuxième séance plénière, section 2.

par cancer du poumon est attribuée à l'exposition au travail et 5 % à la pollution de l'air extérieur. Les cancers du poumon et du mésothélium sont causés par l'exposition à l'amiante, qui continue à être utilisé dans certains pays. Le nombre des victimes d'intoxications accidentelles est estimé à 355 000 personnes chaque année, dont les deux tiers dans les pays en développement, où ces intoxications sont fréquemment associées à une exposition excessive à des produits chimiques toxiques tels que les pesticides ou à un usage inapproprié de ceux-ci.

4. Malgré les connaissances acquises depuis de nombreuses années sur les risques pour la santé publique que représentent des produits chimiques tels que le mercure, le plomb et l'amiante, ces problèmes ne sont pas pleinement reconnus. Ils persistent en particulier dans les pays en développement, qui disposent généralement de ressources inférieures pour la gestion des risques liés à ces produits. La croissance prévue de la production et de l'utilisation des produits chimiques dans le monde en développement risque de se traduire par une aggravation des effets néfastes pour la santé si une gestion rationnelle des produits chimiques n'est pas mise en place.

5. Pour lutter contre les effets négatifs pour la santé résultant de l'exposition aux produits chimiques dangereux, outre les mesures au niveau du secteur de la santé, la coopération avec d'autres secteurs tels que l'environnement, les transports et l'agriculture pourrait permettre de réaliser d'importants progrès. La question des effets des produits chimiques sur la santé est abordée dans les accords multilatéraux relatifs à l'environnement, parmi lesquels figurent la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international. La Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination a adopté à sa neuvième réunion (Bali, Indonésie, 23-27 juin 2008) la Déclaration de Bali sur la gestion des déchets au service de la santé humaine et des moyens de subsistance. La décision 25/5 (« Gestion des produits chimiques, y compris le mercure ») prise en février 2009 par le Conseil d'administration du PNUE d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant concernant le mercure a pour objectif de contribuer à résoudre les problèmes sanitaires causés par ce métal. Les autorités de certains pays en développement utilisent la classification OMS des pesticides en fonction des dangers qu'ils présentent (*The WHO recommended classification of pesticides by hazard and guidelines to classification 2004*<sup>1</sup>), pour réglementer l'utilisation des pesticides les plus dangereux dans l'agriculture.

6. Malgré les mesures prises, des situations d'alerte chimique qui ont une incidence sur la santé et nécessitent une riposte des systèmes de santé continuent à se produire. Citons par exemple : la décharge de déchets toxiques en Côte d'Ivoire en 2006 qui s'est traduite par près de 85 000 consultations pour des problèmes de santé et huit décès ; l'intoxication massive au bromure de sodium dont ont souffert 467 personnes en Angola en 2007 ; et l'intoxication au plomb provenant de batteries recyclées dont ont été victimes récemment 1000 personnes au Sénégal et qui a provoqué la mort de 18 enfants. En outre, le problème des stocks de pesticides périmés reste irrésolu dans le monde en développement. Ces exemples d'intoxications massives ont fait l'objet d'études, mais la portée et la nature des expositions non répertoriées dans de nombreux pays en développement, y compris l'exposition à un degré moindre à divers produits chimiques qui peut avoir lieu au cours de périodes prolongées dans des domaines spécifiques, restent largement méconnues. Ces accidents surviennent malgré l'existence d'un grand nombre d'instruments internationaux sur la gestion des

---

<sup>1</sup> Organisation mondiale de la Santé. *The WHO recommended classification of pesticides by hazard and guidelines to classification 2004*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2005.

---

produits chimiques qui visent à protéger la santé. Il convient de combler ce fossé entre la formulation des politiques et ce qui se passe dans la pratique aux niveaux international et national.

## **MISE EN OEUVRE DE L'APPROCHE STRATÉGIQUE DE LA GESTION INTERNATIONALE DES PRODUITS CHIMIQUES PAR LES ÉTATS MEMBRES**

7. L'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques se compose de trois textes essentiels : la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, la Stratégie politique globale et le Plan d'action mondial.<sup>1</sup> Elle répond au besoin d'évaluer et de gérer plus efficacement les produits chimiques en vue de réaliser l'objectif de 2020, énoncé dans le paragraphe 23 du Plan d'application de Johannesburg,<sup>2</sup> afin que les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum. L'approche stratégique n'est pas un instrument juridiquement contraignant.

8. Dans la résolution WHA59.15, l'Assemblée de la Santé a invité instamment les États Membres à prendre pleinement en compte les aspects sanitaires de la sécurité chimique dans la mise en oeuvre au niveau national de l'approche stratégique et à participer aux efforts nationaux, régionaux et internationaux déployés à cette fin.

9. Plus de 100 États Membres et d'autres participants étaient présents lors de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (Genève, 11-15 mai 2009). La Conférence a offert aux États Membres une première occasion d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'approche stratégique. Elle a comporté des débats de haut niveau avec un thème de santé publique et une table ronde sur la santé publique, l'environnement et la gestion des produits chimiques. Elle a adopté une résolution d'ensemble (résolution II/4 sur les nouvelles questions de politique générale) portant sur l'élimination du plomb dans la peinture, les substances chimiques présentes dans les produits, les déchets électriques et électroniques et les nanomatériaux fabriqués.<sup>3</sup>

10. Dans la résolution II/8 sur les aspects sanitaires de la gestion rationnelle des produits chimiques, la Conférence internationale se félicite de l'appui apporté par l'Assemblée mondiale de la Santé dans sa résolution WHA59.15 et invite l'Assemblée mondiale de la Santé à envisager d'adopter les résultats de la seconde session de la Conférence internationale concernant la santé humaine.<sup>4</sup> La résolution II/8 de la Conférence reconnaît entre autres qu'il est fondamental de déterminer les interventions efficaces sur les produits chimiques gravement préoccupants pour la santé publique et qu'il importe de renforcer les capacités au niveau local pour atténuer les impacts des produits chimiques sur la santé humaine ; elle souligne la nécessité d'associer pleinement le secteur de la santé dans les forums de l'approche stratégique et l'importance des processus interministériels régionaux sur la santé et l'environnement en tant que tremplin pour des actions intersectorielles. La Conférence invite l'OMS à intensifier ses activités en matière de gestion rationnelle des produits chimiques, en particulier aux niveaux régional et national, et invite le secrétariat de l'approche stratégique à élaborer, en consultation avec l'OMS,

---

<sup>1</sup> Document WHA59/2006/REC/1, annexe 1.

<sup>2</sup> Adopté par le Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, Afrique du Sud, septembre 2002) et reproduit dans le document WHA59/2006/REC/1, annexe 1, appendice 2, additif.

<sup>3</sup> Document SAICM/ICCM.2/15, résolution II/4.

<sup>4</sup> Document SAICM/ICCM.2/15, résolution II/8.

une stratégie visant à renforcer la participation du secteur de la santé dans la mise en oeuvre de l'approche stratégique.

11. Le rôle et les responsabilités du secteur de la santé dans la gestion des produits chimiques sont importants ; ils trouvent leur expression dans les priorités de l'approche stratégique pour le secteur de la santé,<sup>1</sup> et sont notamment les suivants :

- rassembler des données factuelles sur les risques chimiques et informer le public ;
- prévenir et gérer les situations d'alerte chimique, y compris le traitement médical des victimes ;
- travailler avec d'autres secteurs pour préconiser des mesures et des solutions de remplacement plus sûres, en mettant en particulier l'accent sur les populations vulnérables ;
- évaluer les conséquences des politiques de gestion des risques chimiques par le suivi et l'évaluation ;
- partager les connaissances et participer aux mécanismes internationaux pour résoudre les problèmes.

12. En exerçant ces responsabilités, les ministères de la santé peuvent améliorer la santé publique relativement rapidement et mettre en oeuvre l'approche stratégique par l'intermédiaire des mesures suivantes :

- **Rassembler les informations permettant d'identifier les produits chimiques dangereux auxquels leurs populations sont exposées** afin d'adopter des mesures pour ce qui est des problèmes les plus importants.
- **Recenser les interventions efficaces concernant les produits chimiques qui sont un sujet de préoccupation majeure pour la santé publique tels que le plomb, le mercure, les polluants organiques persistants et l'amiante.** Le secteur de la santé peut tirer parti de l'expérience acquise par les pays qui ont adopté avec succès des mesures efficaces.
- **Améliorer les dispositions locales concernant la gestion par la santé publique des situations d'alerte chimique** en mettant l'accent sur la prévention et la préparation, le dépistage précoce des événements afin d'éviter ou de minimiser leur impact sur la santé publique, la riposte rapide pour sauver des vies et limiter les souffrances, et le relèvement. Le Règlement sanitaire international (2005) oblige juridiquement les pays à améliorer leurs capacités de surveillance et de dépistage des flambées liées aux produits chimiques qui peuvent conduire à la propagation internationale de maladies.
- **Tirer parti des dispositions institutionnelles de l'approche stratégique**, par exemple en incluant les priorités sanitaires dans les plans de mise en oeuvre de l'approche stratégique au niveau national, en coordonnant les travaux avec les autres ministères sur les problèmes de nature multisectorielle, et en utilisant les forums régionaux et internationaux consacrés à

---

<sup>1</sup> Voir le document WHA59/2006/REC/1, annexe 1.

l'approche stratégique pour s'engager avec d'autres secteurs dans la gestion rationnelle des produits chimiques.

- **Accéder au Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de l'approche stratégique**, administré par le PNUE, qui finance des projets destinés à renforcer les capacités de mise en oeuvre des pays en développement et des pays aux économies en transition. En avril 2009, 82 projets avaient été approuvés pour un montant total supérieur à US \$16 millions pour une mise en oeuvre par 74 gouvernements et 12 organisations de la société civile, impliquant la participation de 76 pays dont 35 sont des pays parmi les moins avancés et/ou de petits États insulaires en développement. Quatorze ministères de la santé et deux associations de la société civile relevant du secteur de la santé ont bénéficié de financements pour des projets.<sup>1</sup>

## FACILITATION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'APPROCHE STRATÉGIQUE PAR LE SECRÉTARIAT

13. Dans la résolution WHA59.15, l'Assemblée de la Santé a demandé au Directeur général de faciliter la mise en oeuvre par le secteur de la santé de l'approche stratégique. L'OMS dispose d'un programme de travail dynamique sur la sécurité chimique et les priorités de l'approche stratégique pour le secteur de la santé figurant dans le plan d'activités de l'Organisation. Des informations concernant l'approche stratégique sont diffusées au secteur de la santé, y compris aux ministères de la santé, aux centres antipoisons et aux autres réseaux, aux institutions scientifiques et aux organisations non gouvernementales. Le Secrétariat dispose d'un point focal pour l'approche stratégique et finance un poste de la catégorie professionnelle pour le secrétariat de l'approche stratégique, comme l'a demandé la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

14. Le Secrétariat de l'OMS participe aux réunions régionales et sous-régionales sur l'approche stratégique et, conjointement avec le PNUE, a organisé la Première Conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique (Libreville, 26-29 août 2008). L'OMS participe aussi au conseil exécutif du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide et au comité qui examine les demandes de financement, et elle fait office d'organisme d'exécution pour quatre des projets du Programme de démarrage rapide. L'OMS travaille avec ses partenaires au sein du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques<sup>2</sup> afin de produire des documents d'orientation et des matériels d'information sur le renforcement des capacités à l'intention des pays.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Projets des Ministères de la Santé : renforcement des capacités pour l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques en Albanie ; rationalisation de la gestion des produits chimiques dans le cadre de la planification du développement au Bélarus ; appui au Gabon et au Kenya pour la mise en oeuvre de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique ; mise à jour d'une structure de gestion nationale des produits chimiques au Kazakhstan ; gestion des agents cancérigènes industriels prioritaires en Indonésie, au Sri Lanka et en Thaïlande ; recyclage et évacuation des moustiquaires à imprégnation durable à Madagascar ; gestion des pesticides dans l'intérêt de la santé publique au Maroc ; registre national concernant l'émission et le transfert des polluants au Panama ; et renforcement de la gestion des produits chimiques au Pérou, aux Philippines et en Uruguay. Projets de la société civile : projet régional pour la réduction au minimum des sources domestiques de mercure de l'Association argentine des Médecins pour l'Environnement ; et élaboration de matériaux d'enseignement à distance pour l'évaluation des risques chimiques par le Chulabhorn Research Institute, en Thaïlande.

<sup>2</sup> OIT, FAO, PNUE, ONUDI, Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche et OCDE, plus le PNUD et la Banque mondiale en tant qu'observateurs.

<sup>3</sup> Pour plus de précisions, voir le site [www.who.int/iomc](http://www.who.int/iomc).

En outre, l’OMS a contribué aux préparatifs de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

15. Le Secrétariat continuera à apporter son soutien aux États Membres :

- **en consolidant et partageant les bases factuelles sur les effets pour la santé des produits chimiques qui constituent une préoccupation majeure de santé publique**, ainsi que les informations sur les mesures qui ont réussi. En outre, l’OMS pourrait établir des indicateurs clés de réussite, tels que la date d’élimination de l’utilisation du mercure dans les soins de santé ;
- **en fournissant un soutien et des orientations techniques**, par exemple dans la gestion par la santé publique des situations d’alerte chimique et dans l’évaluation de la charge de morbidité qui peut être attribuée aux produits chimiques ;
- **en travaillant avec le secrétariat de l’approche stratégique** pour offrir un service afin de faciliter l’accès au Fonds d’affectation spéciale de l’approche stratégique, pour établir un réseau informel des points focaux du secteur de la santé pour le partage des expériences, et pour rassembler et partager les informations sur les besoins en matière de renforcement des capacités du secteur de la santé.

## MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

16. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du rapport.

= = =